
Fiches thématiques

Qualité de vie



Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement sur les sites internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

5.1 Logement

Au 1^{er} janvier 2015, on compte 35,1 millions de logements en France, soit 1,0 % de plus qu'en 2014. Le parc de logements est essentiellement composé de **résidences principales** (82,4 %).

Le poids des **résidences secondaires** et des **logements occasionnels** est en diminution depuis une quinzaine d'années (9,4 % en 2015 contre 9,9 % en 2000), alors que celui des **logements vacants** tend à remonter ces dernières années (8,2 % en 2015 contre 6,4 % en 2006). Les logements dans l'habitat **individuel** restent majoritaires (56,3 %).

La part de ménages propriétaires de leur résidence principale a sensiblement augmenté entre 2000 et 2009, passant de 55,6 % à 57,6 %. Depuis, elle s'est stabilisée et s'établit à 57,7 % en 2015. Plus de 70 % de ces propriétaires n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt pour ce logement ; les près de 30 % restants représentent les propriétaires « accédants » c'est-à-dire n'ayant pas fini de rembourser leur emprunt. Depuis 15 ans, la part des locataires est globalement stable, de même que leur répartition entre le parc social (45 %) et le parc privé (55 %).

En 2013, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposaient de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). Ce chiffre a augmenté régulièrement depuis plus de 30 ans. En 1984, selon l'enquête nationale sur le logement, 15 % des logements ne disposaient pas de ce confort de base.

Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2013, 1,3 million de logements (soit 4,5 %) ne disposaient pas du chauffage central ou électrique tandis que 7,7 millions de logements (27,6 %) étaient considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. De plus, 8,2 % des logements étaient jugés trop sombres tandis que près de 12,0 % présentaient des fuites dans la toiture, avaient des murs ou des sols humides ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol.

De façon plus générale, en 2013, près de la moitié des ménages indiquaient n'avoir aucune difficulté de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, absence de salle de bains, absence de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant. 31 % des ménages indiquaient connaître une seule difficulté de logement tandis que 19,3 % en déclaraient 2 ou plus.

Les logements sont de plus en plus grands : la surface moyenne d'un logement dépasse 90 m² depuis le début des années 2000, contre 77 m² en 1978. Ceci est surtout imputable à l'augmentation de la surface des maisons individuelles, alors que celle des appartements reste quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement baisse : en moyenne, chaque logement est occupé par 2,2 personnes ; en 1984, le nombre moyen de personnes par logement était de 2,7 et, selon les projections réalisées par l'Insee, il devrait être de 2,0 en 2030. ■

Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage. Une **résidence secondaire** est un logement utilisé occasionnellement, pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisé occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir : c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées. Un **logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non pour la vente ou la location.

Un logement **individuel** est une construction qui ne comprend qu'un seul logement. Un logement collectif est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements.

Pour en savoir plus

- « Les conditions de logement fin 2013. Premiers résultats de l'enquête logement », *Insee Première* n° 1546, avril 2015.
- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 - Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.
- « Conditions de logement de 2005 à 2010 - Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première* n° 1396, mars 2012.
- « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première* n° 1351, mai 2011.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », in *France, portrait social*, coll. « Insee références », édition 2010.
- Voir aussi : *fiches 5.2 et 6.6.*

1. Répartition des logements

	en %					
	2000	2003	2006	2009	2012	2015
Nombre de logements (en milliers)	29 613	30 664	31 776	32 943	34 038	35 097
Résidences principales	83,2	83,7	83,9	83,6	83,1	82,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	9,9	9,8	9,7	9,5	9,4	9,4
Logements vacants	6,9	6,5	6,4	6,9	7,6	8,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Individuel	56,0	56,4	56,7	56,6	56,5	56,3
Collectif	44,0	43,6	43,3	43,4	43,5	43,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France.

Sources : Insee ; SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

2. Statut d'occupation du parc de résidences principales

	en %					
	2000	2003	2006	2009	2012	2015
Propriétaires	55,6	56,3	57,1	57,6	57,6	57,7
Sans charges de remboursement	34,3	35,8	37,6	39,0	40,1	41,1
Accédants	21,3	20,5	19,5	18,5	17,6	16,6
Locataires	39,8	39,5	39,2	39,0	39,2	39,3
Secteur social	18,0	17,7	17,6	17,5	17,5	17,6
Secteur locatif privé	21,8	21,8	21,7	21,6	21,7	21,8
Autres¹	4,6	4,1	3,7	3,4	3,2	3,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Principalement les personnes logées gratuitement.

Champ : France.

Sources : Insee ; SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

3. Caractéristiques du parc de résidences principales

	en %				
	2005	2008	2011	2012	2013
Personnes par logement (nombre moyen)	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2
Logements sans confort sanitaire ¹	2,1	1,7	1,3	1,2	1,2
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	5,9	4,9	4,9	4,5
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	12,7	10,6	12,1	12,0
Logement trop sombre, pas assez de lumière	8,0	9,0	8,0	8,0	8,2
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,2	26,4	25,5	24,1	27,6
Ménages n'ayant aucune difficulté de logement²	45,2	46,8	49,8	51,2	49,8
Ménages ayant une difficulté de logement	31,4	30,9	29,7	28,6	31,0
Ménages ayant deux difficultés de logement ou plus	23,4	22,3	20,5	20,2	19,3

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

2. Difficultés de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

5.2 Dépenses de logement

En 2013, selon les comptes du logement, les **dépenses de logement** représentent 22,3 % du PIB. Elles comprennent à la fois les **dépenses d'investissement** et les **dépenses courantes de logement** (dont les loyers imputés) ; 8,7 % du total sont pris en charge par la collectivité via des aides. Après le rebond qui a succédé à la crise de 2009, la dépense d'investissement a fortement ralenti (+ 0,5 % en 2012 après + 9,7 % en 2011) et diminue légèrement en 2013 (- 0,5 %) pour atteindre 139,1 milliards d'euros (Md€). Cette baisse tient au repli en volume de l'investissement dans le neuf que la hausse des prix ne compense que partiellement. En 2013, les dépenses courantes de logement s'établissent à 331,5 Md€, en progression de 3,0 % par rapport à 2012. Cette évolution, moins marquée et proche de celle de moyen terme (+ 3,6 % en moyenne par an sur dix ans), s'explique par une évolution des prix des **loyers (réels et imputés)** relativement faible, et par un retour à des températures plus proches de la moyenne en 2012 et 2013 après deux années de fortes fluctuations climatiques.

En 2013, les ménages consacrent 27,1 % de leur dépense à la consommation associée au service de logement (nette des **prestations sociales liées au logement**) contre 21,0 % en 1984. C'est deux fois plus que la part allouée

à l'alimentation ou aux transports. Les loyers (réels et imputés) représentent près des trois quarts de ces dépenses, l'énergie et l'eau 18 % et les charges 10 %.

En 2013, 16,5 Md€ de prestations sociales liées au logement ont été versés à 6,3 millions de ménages. Pour les locataires, la part de la consommation associée au service de logement couverte par ces aides s'est fortement accrue en 20 ans, pour atteindre 15,4 % en 2013. Ceci s'explique notamment par l'extension à partir de 1990 de ces prestations à des publics de plus en plus larges, en particulier aux étudiants.

En 2013, les aides aux producteurs de service de logement représentent un avantage de 19,3 Md€. Celles-ci incluent de nombreux dispositifs : subventions, avantages fiscaux et prêts à taux préférentiels. Ces aides, après avoir atteint un montant historiquement élevé de 24,3 Md€ en 2011 suite aux différents programmes mis en place (construction neuve, rénovation urbaine, investissement locatif, dispositifs « prêt à taux zéro ») sont de nouveau en baisse en 2013. La diminution des prêts versés au titre du logement social, la réduction de la rémunération du Livret A et le durcissement de certains dispositifs fiscaux d'exonération ou de réduction d'impôts expliquent en partie cette baisse. ■

Définitions

Les **dépenses de logement** totalisent les **dépenses courantes de logement** que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et les **dépenses d'investissement** des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Les **dépenses d'investissement** englobent les dépenses destinées à accroître le parc de logements ou à prolonger sa durée de vie, c'est-à-dire les dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens. Les aides, versées aux consommateurs ou aux producteurs, ne sont pas comptabilisées.

Les **dépenses courantes de logement** incluent les dépenses que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement (consommation associée au service de logement). Elles couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires (**loyers réels**) et les loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement (**loyers imputés**), les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer ainsi que les charges. Pour les propriétaires occupants, le compte du logement comme le cadre central de comptabilité nationale considèrent qu'il existe, au même titre que pour les locataires, une consommation de service de logement. Cette valeur de consommation est produite par les propriétaires occupants eux-mêmes. Le loyer correspondant à ce service de logement est évalué par les loyers imputés, dont la valeur équivaut aux loyers dont les propriétaires s'acquitteraient pour un logement identique à celui qu'ils occupent s'ils étaient locataires du secteur privé.

La dépense courante inclut également, dans le cas des locaux d'hébergement collectif, le montant des redevances versées par les résidents. Les charges des producteurs liés aux logements vacants sont aussi incluses.

Les **prestations sociales liées au logement** désignent les aides versées aux ménages pour alléger les dépenses de consommation associée au service de logement des ménages. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Pour en savoir plus

- « Comptes du logement 2013 - premiers résultats 2014 », *Références*, Rapport CGDD, février 2015.
- « Dépenses en logement en 2013 : ralentissement des dépenses courantes, léger recul de l'investissement et des aides publiques », *Le point sur n° 198*, SOeS, janvier 2015.

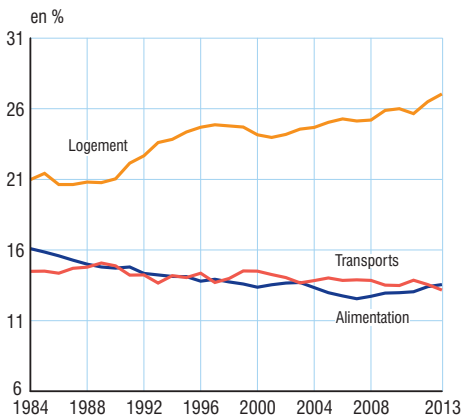
1. Dépenses de logement

	en milliards d'euros courants						
	1984	1990	2000	2005	2011	2012	2013
Consommation associée au service de logement	86,2	127,8	200,4	249,9	299,5	312,1	321,3
Loyers (réels et imputés)	52,4	87,2	143,2	180,1	217,8	224,0	229,7
<i>dont : loyers réels</i>	17,2	27,6	44,2	54,1	65,5	67,5	69,6
Énergie et eau	23,5	24,9	34,2	41,7	47,6	52,8	55,8
Charges	10,2	15,7	22,9	28,1	34,0	35,3	35,7
Locaux d'hébergement	-	2,3	3,9	4,7	6,5	7,2	7,6
Charges des producteurs liées aux logements vacants	0,8	1,2	1,6	1,8	2,4	2,5	2,6
Dépenses courantes de logement	87,0	131,2	205,9	256,4	308,4	321,7	331,5
Investissement en logements neufs	30,5	37,7	46,0	68,1	77,4	79,1	79,1
Gros travaux d'entretien-amélioration	16,5	22,9	31,7	36,8	45,3	46,0	45,9
Frais et droits dans l'ancien, avantages fiscaux	3,2	6,3	8,5	13,9	16,4	14,7	14,1
Dépenses d'investissement	50,2	66,9	86,2	118,9	139,0	139,8	139,1
Dépenses de logement	137,2	198,2	292,0	375,2	447,4	461,5	470,6
<i>Part de la dépense de logement dans le PIB (en %)</i>	<i>19,3</i>	<i>18,7</i>	<i>19,7</i>	<i>21,2</i>	<i>21,7</i>	<i>22,1</i>	<i>22,3</i>

Champ : France.

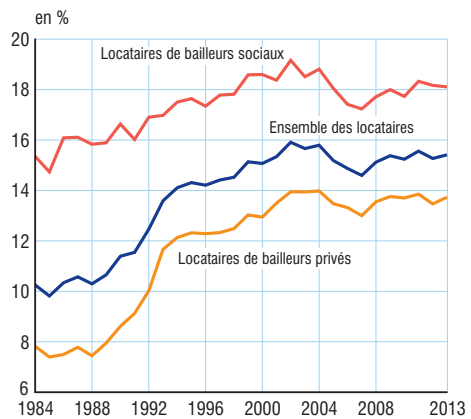
Sources : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement ; Insee, comptes nationaux.

2. Poids de la consommation associée au service de logement dans la consommation des ménages



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).
Sources : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement ; Insee, comptes nationaux.

3. Part de la consommation associée au service de logement des locataires couverte par les prestations sociales liées au logement



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).
Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

4. Consommation annuelle moyenne associée au service de logement selon la filière

	en euros/logement						
	1984	1990	2000	2005	2011	2012	2013
Résidences principales	3 454	4 766	6 726	7 912	8 851	9 126	9 295
Propriétaires occupants (y c. loyers imputés)	4 597	6 185	8 699	10 155	11 302	11 651	11 852
Locataires (secteur privé)	3 204	4 691	6 538	7 556	8 668	8 971	9 170
Locataires (secteur social)	3 050	3 860	5 213	5 914	6 835	7 072	7 246
Résidences secondaires	2 369	3 387	4 973	6 022	6 998	7 194	7 338

Note : les dépenses de consommation associée au service de logement sont comptabilisées hors prestations sociales liées au logement.

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

5.3 État de santé de la population

Un garçon né en France en 2013 peut espérer vivre 63,0 ans en bonne santé sur les 79,0 ans de son espérance de vie. Cette **espérance de vie sans incapacité** (EVSI) est plus élevée pour les filles (64,4 ans sur 85,6 années d'espérance de vie). En 2013, l'EVSI des Françaises est en hausse et retrouve son niveau de 2008. Sur longue période, les disparités hommes-femmes se réduisent : en 2004, les femmes pouvaient espérer vivre 2,8 années en bonne santé de plus que les hommes contre 1,4 en 2013.

Pour les hommes comme pour les femmes, ces EVSI sont supérieures aux moyennes de l'Union européenne (UE) (respectivement 61,4 et 61,5 ans). Contrairement à la France, il n'y a pas d'écart entre femmes et hommes en moyenne dans l'UE, et l'EVSI est plus élevée pour les hommes dans près de la moitié des pays d'Europe.

En 2013, 67 % des Français se déclarent en bonne ou très bonne santé, cette part étant restée stable au cours de la dernière décennie. Plus sensibles à leur propre santé, les femmes se déclarent moins souvent en bonne santé que les hommes. Plus l'âge avance, plus l'état de santé perçu se dégrade.

Les problèmes de santé sont plus importants pour les personnes en situation précaire. Seule la moitié des personnes **sans domicile** se considère ainsi en « bonne » ou « très bonne » santé. Elles sont pourtant en moyenne plus jeunes que l'ensemble de la population. L'écart de santé déclarée entre les sans-domicile et la population générale est plus élevé pour les femmes. C'est en particulier le cas pour les femmes sans domicile de 60 ans ou plus. Seules 10 % d'entre elles s'estiment en bonne santé, contre la moitié des femmes de cette tranche d'âge dans l'ensemble de la population. En revanche, près de la moitié des hommes sans domicile de plus de 60 ans

s'estiment en bonne santé. 85 % des sans-domicile ont consulté un médecin au cours des douze derniers mois, à peine moins qu'en population générale (92 %), malgré leur santé bien plus dégradée. Ils recourent en effet davantage à l'hôpital en première intention. Au total, un tiers des sans-domicile précise avoir été hospitalisé au moins une fois dans l'année écoulée, environ deux fois plus qu'en population générale. Le recours aux soins dentaires est aussi moins fréquent : 37 % des sans-domicile ne sont pas allés chez le dentiste au cours des deux dernières années et 7 % n'y sont jamais allés de leur vie.

Le niveau de santé perçue par les sans-domicile, quel que soit l'âge, reflète une santé physique et psychique dégradée : près d'un quart des sans-domicile estime être en dépression, 31 % indiquent être en partie ou totalement édentés et 17 % déclarent être obèses.

La surcharge pondérale (**surpoids** ou **obésité**) est un facteur de préoccupation également pour l'ensemble de la population, et notamment chez les jeunes enfants. En 2013, 12 % des enfants de grande section de maternelle sont en surcharge pondérale, 3,5 % étant obèses. Cette prévalence est stabilisée depuis 2006 mais les inégalités sociales de santé demeurent. Ainsi, 7 % des enfants de cadres sont en surcharge pondérale et 1 % sont obèses, contre respectivement 16 % et 6 % des enfants d'ouvriers. De plus, 16 % des enfants de 5-6 ans ont au moins une dent cariée, non soignée dans deux tiers des cas. 8 % des enfants de cadres sont concernés, contre 30 % des enfants d'ouvriers, des proportions proches de celles observées en 2006. Le lien est étroit entre prévention bucco-dentaire et faible prévalence des caries. En la matière, les cadres ont des comportements offrant plus de place à la prévention et au recours aux soins, expliquant en partie les disparités de santé observées à tous les âges. ■

Définitions

L'**espérance de vie sans incapacité** (EVSI) représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre en bonne santé, c'est-à-dire sans limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne ni incapacités.

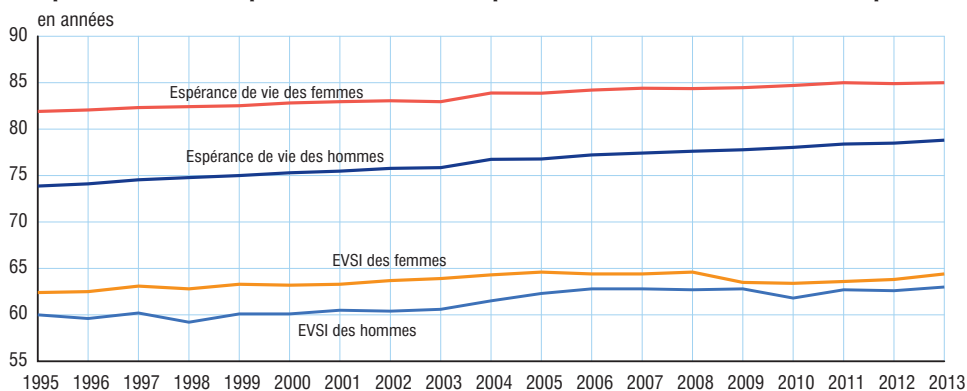
Les **sans-domicile** sont les personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas en 2012, non locataires ou propriétaires de leur logement.

Le **surpoids** et l'**obésité** sont ici définis à partir de l'indice de masse corporelle (IMC), qui est le rapport entre le poids et la taille au carré. L'OMS définit le surpoids par un IMC compris entre 25 et 30 et l'obésité par un IMC supérieur à 30. Chez l'enfant, ces seuils varient en fonction de l'âge et du sexe.

Pour en savoir plus

- « Problèmes dentaires, tabac, dépression : la santé précaire des sans-domicile », *Études et résultats* n° 932, Drees, septembre 2015.
- « La santé des élèves de grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et Résultats* n° 920, Drees, juin 2015.

1. Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité entre 1995 et 2013, en France, par sexe

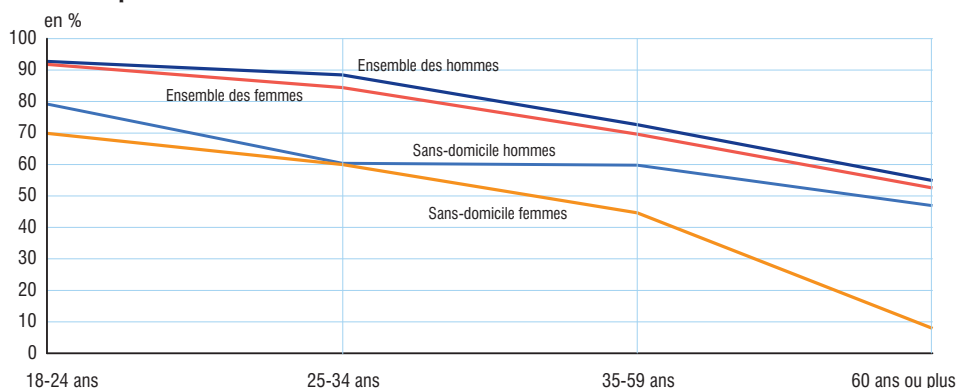


Champ : France métropolitaine.

Note : les résultats pour 2012 et 2013 sont provisoires. Il y a une rupture de série en 2004 pour l'espérance de vie sans incapacité : avant 2004, la source était le panel communautaire des ménages ; depuis, la source est EU-SILC.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil - Eurostat, fin 2014.

2. Part des personnes sans domicile se déclarant en bonne ou très bonne santé selon le sexe



Champ : France métropolitaine, population des sans-domicile de 18 ans ou plus ; population générale de 18 à 75 ans.

Lecture : 70 % des femmes sans domicile de 18 à 24 ans se déclarent en « bonne » ou en « très bonne » santé.

Note : la bonne santé regroupe les modalités « bon » et « très bon » de la question « Comment est votre état de santé en général ? ».

Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012 ; Insee, SRCV 2012.

3. Prévalence des caries et comportements préventifs selon le groupe socioprofessionnel des parents

	en %		
	Pourcentage d'enfants qui...		
	... ont des dents indemnes de caries	... n'ont jamais consulté un dentiste ¹	... se brossent les dents plusieurs fois par jour
Cadres	92,2	44,4	59,8
Professions intermédiaires	89,7	50,4	59,6
Agriculteurs, commerçants, chefs d'entreprise	80,8	52,7	49,8
Employés	81,4	58,5	53,1
Ouvriers	69,5	60,2	46,9
Ensemble	84,0	53,2	55,1

1. En dehors du cadre scolaire et des consultations sans avance de frais proposées par l'Assurance maladie.

Champ : France hors Mayotte, enfants en grande section de maternelle.

Note : l'origine sociale de l'enfant est déterminée à partir du groupe socioprofessionnel des parents (le plus élevé des deux est retenu).

Source : Drees/DGESCO, enquête nationale de santé auprès des élèves de grande section de maternelle (année 2012-2013).

5.4 Dépenses de santé

En 2014, la **consommation de soins et biens médicaux** (CSBM) est évaluée à 190,6 milliards d'euros, soit près de 2 900 euros par habitant. Au début des années 2000, la CSBM progressait à un rythme de l'ordre de 5 % à 6 % par an. Suite aux mesures d'économie et de régulation prises depuis, sa croissance a sensiblement ralenti et reste inférieure à 3 % en valeur depuis cinq ans. Sur les cinq dernières années, en effet, les volumes de soins et de biens médicaux consommés augmentent de 2 % à 3 % par an et leur prix baisse. Néanmoins, en 2014, la CSBM croît un peu plus rapidement en euros courants (+ 2,5 %) qu'en 2013 et 2012, en raison des nouveaux traitements innovants contre le virus de l'hépatite C qui dynamisent la consommation de médicaments. La CSBM représente 8,9 % du PIB en 2014 contre 8,8 % en 2013 et 8,7 % en 2012.

Les soins hospitaliers représentent 46,5 % de la CSBM, les **soins de ville** 26,2 %, les médicaments 17,8 %, les transports de malades et les autres biens médicaux 9,5 %. En 2014, à l'image des années précédentes, du fait de leur poids important dans la consommation, ce sont les soins hospitaliers qui ont le plus contribué à la croissance de la consommation de soins et de biens médicaux, même si leur hausse est limitée à 2,3 %. Viennent ensuite les soins de ville. En 2014, la contribution des médicaments est positive, marquant une rupture par rapport aux deux années précédentes où elle était négative. Enfin, la croissance de la CSBM est tirée à la hausse par les transports sanitaires et les autres biens médicaux, postes de poids relativement modestes mais dynamiques.

Les évolutions de la structure du financement de la CSBM sont à mettre en lien avec le dynamisme des dépenses les mieux prises en charge par l'assurance maladie (notamment les soins hospitaliers, les médicaments coûteux, etc.) et

avec la progression des effectifs d'assurés exonérés du ticket modérateur en raison d'une affection de longue durée.

En 2014, le financement de la CSBM est assuré à hauteur de 76,6 % par la Sécurité sociale. Entre 2006 et 2011, la part de la Sécurité sociale dans le financement avait légèrement diminué, passant de 76,8 % en 2006 à 75,9 % en 2011. Entre 2011 et 2014, elle a progressé de 0,7 point. L'État et les collectivités locales financent quant à eux 1,4 % de la CSBM en 2014, correspondant aux prestations versées aux invalides de guerre, aux soins urgents, à l'aide médicale de l'État (AME) et aux remboursements par les organismes de base au titre de la CMU-C.

La part des organismes complémentaires (OC) dans le financement de la CSBM a augmenté au cours des dernières années pour atteindre 13,7 % en 2013. La hausse était principalement portée par la prise en charge par les OC des autres biens médicaux, et notamment de l'optique. En 2014, la part des organismes complémentaires dans la CSBM diminue légèrement, atteignant 13,5 %, en lien avec l'augmentation de celle de la Sécurité sociale.

Enfin, le reste à charge des ménages après les remboursements des autres acteurs (organismes de base, complémentaires, etc.), qui a augmenté de 2006 à 2008 pour atteindre 9,3 %, diminue depuis cette date : il s'établit à 8,5 % de la CSBM en 2014, en baisse de 0,2 point par an depuis 2011. Il est évalué à 16,2 milliards d'euros pour l'année 2014. Ainsi, le reste à charge des ménages représente 1,2 % de leur revenu disponible brut en 2014, soit 245 euros par habitant.

Le reste à charge des ménages demeure élevé pour certaines dépenses comme l'optique, les soins dentaires ou les médicaments. Il est très faible en moyenne pour les transports de malades et les soins hospitaliers. ■

Définitions

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) : valeur totale des soins, des biens et services médicaux consommés sur le territoire national pour la satisfaction des besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. Elle regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, les consommations de transports de malades, les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques, etc.).

Soins de ville : au sens des Comptes nationaux de la santé, c'est-à-dire hors honoraires en cliniques privées (comptés dans les soins hospitaliers) et hors dépenses de biens médicaux et de transports.

Pour en savoir plus

- « Les dépenses de santé en 2014 », *Études et résultats* n° 935, Drees, septembre 2015.
- *Les dépenses de santé en 2014 - Résultats des Comptes de la santé*, coll. « Études et statistiques », Drees, septembre 2015.

1. Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Soins hospitaliers	70,5	72,9	75,3	78,3	80,2	82,4	84,5	86,6	88,6
Soins de ville	39,5	41,3	42,4	43,6	44,3	45,9	47,4	48,7	50,0
Médecins	17,3	18,0	18,3	18,7	18,5	19,2	19,3	19,6	20,1
Auxiliaires médicaux	8,7	9,4	9,9	10,5	11,0	11,5	12,3	13,1	13,8
Dentistes	9,1	9,3	9,5	9,7	10,0	10,3	10,5	10,6	10,6
Analyses de laboratoires	3,9	4,0	4,1	4,1	4,2	4,3	4,3	4,3	4,2
Cures thermales	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Autres soins et contrats	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,6	0,7	0,9
Transports de malades	3,1	3,3	3,4	3,6	3,8	3,9	4,1	4,3	4,4
Médicaments	31,1	32,2	33,0	33,5	33,7	34,0	33,6	33,0	33,9
Autres biens médicaux ¹	9,4	10,1	10,7	10,9	11,6	12,2	12,7	13,3	13,8
Total	153,7	159,8	164,8	169,9	173,6	178,4	182,2	185,9	190,6
<i>Évolution du total (en %)</i>		4,0	3,1	3,1	2,2	2,8	2,1	2,0	2,5

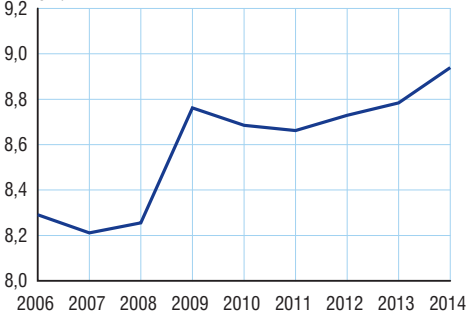
1. Optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques, matériels, aliments, pansements et produits d'origine humaine.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

2. Part de la consommation de soins et de biens médicaux dans le PIB

en %

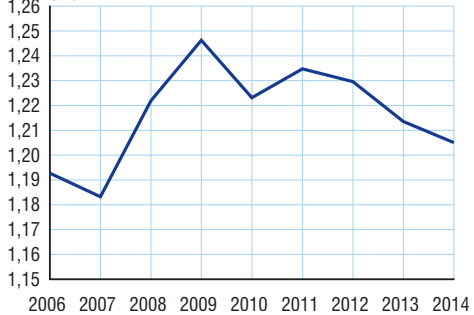


Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

3. Part du reste à charge des ménages dans leur revenu disponible brut

en %

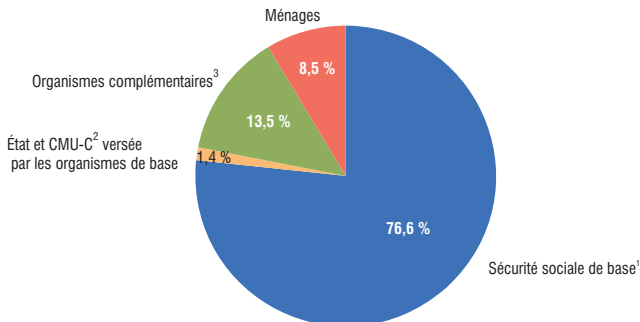


Champ : France.

Note : Le reste à charge des ménages est la part de la dépense de santé restant à la charge des ménages après prise en charge de l'assurance maladie obligatoire, de l'État et des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance).

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

4. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2014



1. Y compris déficit des hôpitaux publics, et y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et CAMIEG.

2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

3. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

5.5 Niveau d'éducation de la population

Le niveau de diplôme détenu par la population résidant en France augmente au fil des générations. Ainsi, en 2013, une personne sur dix âgée de 25 à 34 ans n'a aucun diplôme ou un CEP alors que c'est le cas de trois personnes sur dix âgées de 55 à 64 ans. De même, les jeunes détiennent moins fréquemment que les plus âgés un diplôme de niveau CAP, BEP ou équivalent. En revanche, ils sont plus souvent bacheliers ou diplômés du supérieur que les personnes de 55 à 64 ans. La part des titulaires d'un bac + 2 a à peu près doublé entre ces deux générations. La différence entre les générations est encore plus forte pour les diplômes strictement supérieurs à bac + 2 : 29 % des femmes et 24 % des hommes de 25 à 34 ans ont un niveau de diplôme supérieur à bac + 2 contre 10 % des femmes et 13 % des hommes de 55 à 64 ans.

En 1985, la **proportion de bacheliers dans une génération** était de 30 % ; elle atteint 78 % en 2014. Cette progression s'est faite en plusieurs étapes : cette part a augmenté de plus de 30 points en dix ans (1985-1995) et a concerné tous les types de baccalauréat ; la part des bacheliers s'est ensuite stabilisée jusqu'à la fin des années 2010 avant de croître à nouveau sous l'effet de l'augmentation des

baccalauréats professionnels. Les fluctuations de ces dernières années sont dues à la **réforme de la voie professionnelle**.

Parmi les jeunes générations, les femmes sont plus diplômées que les hommes. Elles ont en effet plus souvent un diplôme du supérieur : c'est le cas de la moitié des femmes de 25 à 34 ans contre seulement 40 % des hommes. Cet écart entre hommes et femmes est apparu progressivement au fil des générations : alors qu'il n'existe pas pour les 55 - 64 ans (environ 20 % des femmes et des hommes sont diplômés du supérieur), il s'amplifie peu à peu pour atteindre 10 points pour les 25 - 34 ans.

Les immigrés sont plus fréquemment sans diplôme ou avec un diplôme peu élevé que les personnes non immigrées : 45 % contre 26 % pour les personnes de 15 à 64 ans en 2013. Ils ont moins souvent un CAP ou un BEP, le baccalauréat ou un diplôme de niveau bac + 2 que les non immigrés (36 % contre 58 %). À l'inverse, ils détiennent un peu plus souvent un diplôme supérieur à bac + 2 (19 % contre 16 %). Il y a peu d'écart de niveau de diplôme entre les immigrés qui viennent de l'Union européenne et ceux qui ont une autre origine. ■

Définitions

Proportion de bacheliers dans une génération : il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux.

La **réforme de la voie professionnelle**, entamée en 2008, a été généralisée en 2009 avec pour objectif de conduire davantage de jeunes à une qualification de niveau baccalauréat. Cela s'est traduit par la mise en place du baccalauréat en trois ans, directement après la classe de troisième, en remplacement du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans ».

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2015.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », Depp, édition 2015, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- « Langues, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail », *Insee Première* n° 1262, novembre 2009.

Niveau d'éducation de la population 5.5

1. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2013

en %

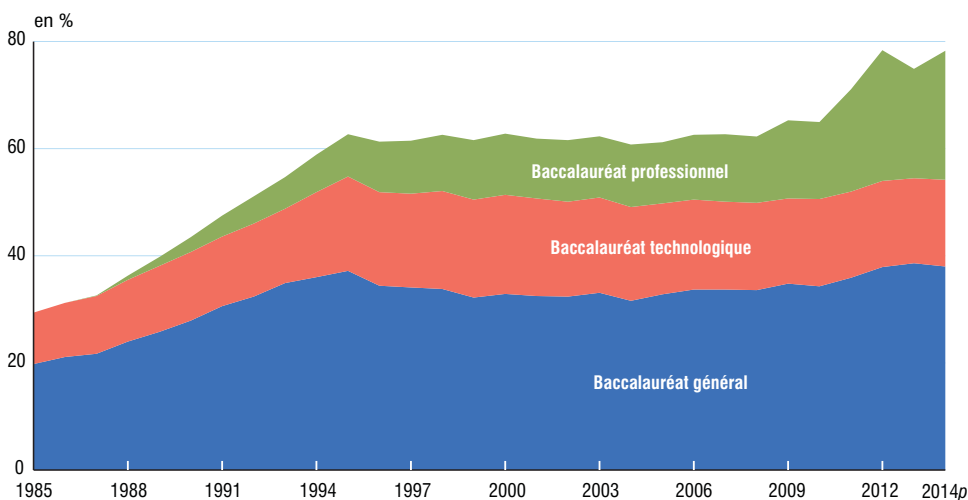
	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme ou CEP	8,9	10,9	13,8	15,4	20,8	20,1	33,5	27,2
BEPC seul	4,4	5,4	4,4	4,2	8,2	6,1	9,3	7,1
CAP, BEP ou équivalent	15,8	20,9	19,1	25,9	27,8	36,7	23,8	32,9
Baccalauréat ou brevet professionnel	22,4	23,5	20,4	18,5	16,9	12,4	13,3	12,4
Baccalauréat + 2 ans	19,8	15,2	19,2	15,6	14,1	10,6	10,3	7,3
Diplôme supérieur	28,8	24,1	23,0	20,4	12,2	14,1	9,9	13,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part de bacheliers ou plus	70,9	62,8	62,6	54,4	43,2	37,1	33,4	32,7

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 25 à 64 ans.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

2. Proportion de bacheliers dans une génération



Champ : France métropolitaine avant 2001, France depuis 2001.

Note : de 2001 à 2007, les proportions sont calculées à partir des estimations de population de l'Insee. Les données 2013 et 2014 sont provisoires.

Source : Depp.

3. Répartition des immigrés et des non-immigrés selon le diplôme en 2013

en %

	Ensemble des immigrés	Immigrés hors UE ¹	Immigrés UE ¹	Ensemble des non immigrés	Ensemble de la population
Brevet des collèges, CEP ou sans diplôme	45,3	45,3	45,1	26,2	28,1
Baccalauréat, CAP, BEP	28,9	28,5	30,2	44,5	42,9
Baccalauréat + 2 ans	7,0	7,0	7,0	13,3	12,7
Diplôme supérieur	18,6	19,0	17,6	15,9	16,2
Non renseigné	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Union européenne.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 64 ans (en âge courant).

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

5.6 Dépenses d'éducation

En 2014, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 146,0 milliards d'euros, soit 6,8 % du PIB. Elle représente en moyenne 8 360 euros par élève ou étudiant : 6 120 euros par élève du primaire, 9 640 par élève du secondaire et 11 560 par étudiant du supérieur.

Entre 1980 et 2014, la dépense d'éducation a crû en euros constants légèrement plus vite que le PIB (+ 2,0 % contre + 1,8 % en moyenne annuelle). Mais sa part dans le PIB a fluctué : au début des années 1990, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement et atteint 7,7 % en 1995 et 1996, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales suite à la mise en place des lois de décentralisation ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. En revanche, la décennie suivante voit cette part décroître régulièrement jusqu'à atteindre 6,6 % en 2007. En 2009, sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse et se stabilise autour de 6,8 % entre 2011 et 2014.

En 2014, l'État assure 57,5 % du **financement initial** de la DIE, très majoritairement sur le budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (53,3 % de la DIE) et les collectivités territoriales en assurent 23,7 %. La part financée par ces dernières s'est accrue dans le second degré et le supérieur après 2006, en raison notamment du transfert aux régions et

aux départements de nouvelles compétences (gestion des ex-personnels TOS – techniciens, ouvriers et personnels de service – organisation de la formation sanitaire et sociale dans l'enseignement supérieur).

Sur longue période, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui de la dépense moyenne par élève qui, tous niveaux confondus, augmente de 1,7 % par an en euros constants en moyenne depuis 1980. Néanmoins, depuis 1999, la dépense moyenne par élève progresse plus modérément (+ 0,7 % par an en moyenne). C'est dans le premier degré que la dépense moyenne par élève a le plus augmenté sur 34 ans : + 1,9 % en moyenne par an en euros constants (contre + 1,5 % dans le second degré), notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des écoles. En revanche, la dépense moyenne pour un étudiant du supérieur n'a augmenté que de 1,0 % en moyenne par an entre 1980 et 2014 : la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur a permis d'absorber la forte hausse des effectifs de la période. De 2010 à 2014, seule la dépense moyenne pour un élève du premier degré croît (+ 1,4 % en moyenne par an en euros constants) ; celles du second degré et du supérieur, quant à elles, suivent une tendance à la baisse (- 0,7 % en moyenne par an en euros constants pour chacune). ■

Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. Les méthodes, le champ et les concepts retenus par le compte de l'éducation évoluent régulièrement au même titre que les changements de base de la comptabilité nationale. Ces modifications périodiques provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données font l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes de cette publication.

Le **financement initial** de la DIE représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. Le financement final est la notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2015, octobre 2015.
- Voir aussi : *fiches 2.5, 2.6 et 6.2.*

1. Dépense intérieure d'éducation

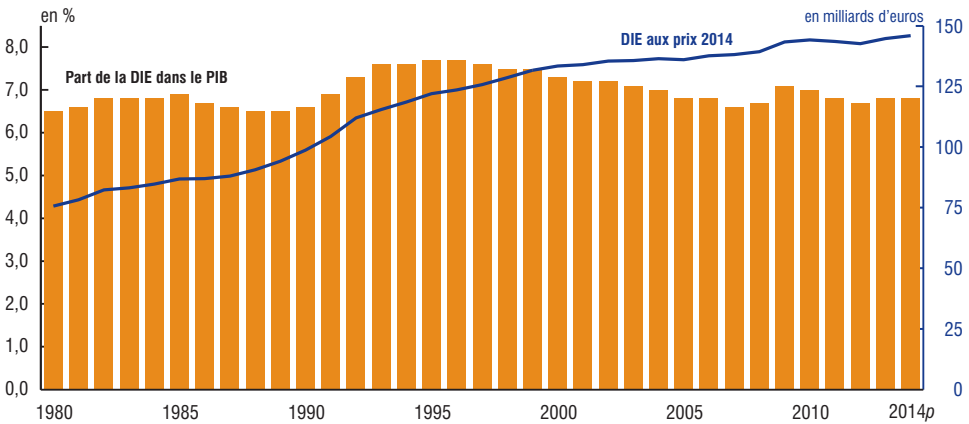
	1980	1990	2000	2010	2013	2014p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)						
DIE en valeur (en milliards d'euros)	29,4	70,2	108,2	139,3	144,0	146,0
DIE en euros constants (en milliards d'euros 2014)	75,7	98,8	133,5	144,2	144,8	146,0
DIE par élève (en euros 2014)	4 650	5 810	7 710	8 350	8 330	8 360
Structure du financement initial de la DIE (en %)						
État	67,9	62,4	64,0	57,9	57,1	57,5
<i>dont : MENESR¹</i>	60,3	55,8	56,7	52,9	52,9	53,3
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,9	23,7
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,6	2,5
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,8	8,7
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,6	7,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. MENESR : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Champ : France.

Source : Depp.

2. Dépense intérieure d'éducation et sa part dans le produit intérieur brut (depuis 1980)

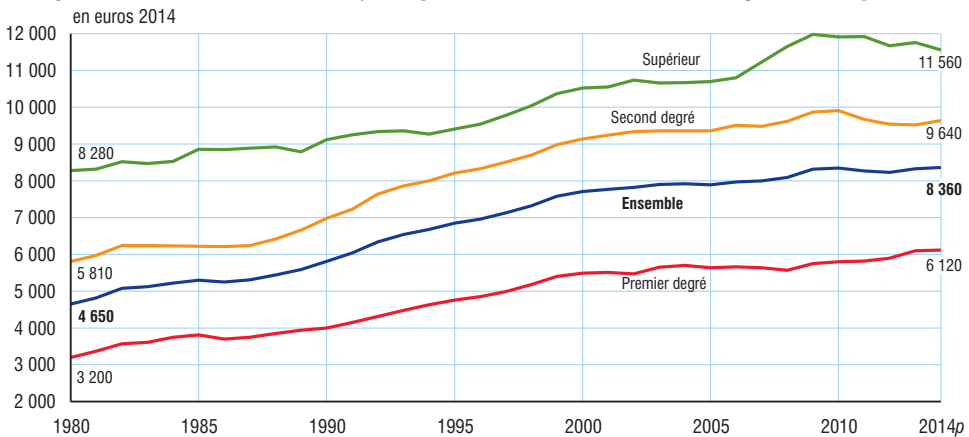


Champ : France.

Lecture : en 2014, la DIE s'élève à 146 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), ce qui représente 6,8 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

Source : Depp.

3. Dépense intérieure d'éducation moyenne par élève, selon les niveaux d'enseignement (depuis 1980)



Champ : France.

Source : Depp.

5.7 Insécurité, délinquance

Selon l'enquête **Cadre de vie et sécurité** de 2014, 1,9 % des femmes et 2,6 % des hommes âgés de 18 à 75 ans et vivant en France métropolitaine ont été victimes, en 2012 ou 2013, d'une agression physique par une personne extérieure à leur ménage. Les premières victimes de ces violences physiques sont les jeunes : 4,3 % des femmes et 5,8 % des hommes de 18 à 29 ans sont en effet concernés ; ils représentent à eux seuls plus d'un tiers des victimes. Le risque d'agression physique diminue ensuite avec l'âge. Les jeunes sont aussi plus souvent victimes de **vols avec ou sans violence** (près d'un sur dix est concerné) ainsi que de menaces, injures ou insultes : si, parmi les 18-29 ans, plus d'une personne sur cinq déclare avoir été victime d'agressions verbales de cette nature, c'est le cas de moins d'une sur dix parmi les 60 ans ou plus.

Parmi les 18 à 75 ans, les hommes risquent un peu plus souvent que les femmes d'être victimes d'une agression physique dont l'auteur est extérieur au ménage. À l'inverse, les femmes subissent davantage de violences que les hommes au sein du ménage : 2,5 % d'entre elles déclarent avoir été au moins une fois victimes de **violences physiques ou sexuelles** au sein de leur ménage les deux années précédant l'enquête, contre 1,3 % pour les hommes.

En 2012 ou en 2013, 3,8 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un **cambriolage ou d'une tentative de cambriolage** de leur logement, 1,4 % de vols sans effraction et 4,0 % d'actes de vandalisme contre leur logement. Enfin, 2,3 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une

tentative de vol de leur véhicule sur la même période et 9,0 % ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture. Hormis les vols sans effraction, les victimations subies par les ménages sur leur logement ou leur voiture sont en moyenne plus fréquentes dans les grandes agglomérations : ainsi les ménages sont deux fois plus souvent victimes de cambriolage en agglomération parisienne qu'en commune rurale et trois fois plus souvent victimes d'**atteintes aux véhicules**, qu'il s'agisse de **vols à la roulotte** ou de **dégradations**.

Indépendamment des faits éventuellement subis, en 2014, 12,0 % des femmes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré se sentir de temps en temps ou souvent en insécurité à leur domicile, et 15,2 % d'entre elles ont déclaré éprouver, de temps en temps ou souvent, un tel sentiment d'insécurité dans leur quartier ou leur village. Les hommes sont deux fois moins nombreux à déclarer se sentir en insécurité, que ce soit à leur domicile (5,9 %) ou dans leur quartier ou leur village (7,3 %). Enfin, 18,0 % des femmes ont renoncé parfois ou souvent à sortir de chez elles pour des raisons de sécurité, contre seulement 3,1 % des hommes.

Les habitants des communes rurales et des petites agglomérations se sentent davantage en sécurité dans leur quartier ou dans leur village que ceux des plus grandes agglomérations. De même, ils renoncent moins fréquemment à sortir de chez eux que les habitants des grandes villes. En revanche, le sentiment d'insécurité ressenti au domicile est d'un niveau comparable, quelle que soit la taille d'agglomération ■.

Définitions

L'enquête **Cadre de vie et sécurité**, menée annuellement depuis 2007, a pour objectif de recenser et de caractériser les faits subis par les ménages et les personnes au cours des deux années qui précèdent l'enquête :

- **cambriolage ou tentative** : introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol ;
- **destruction ou dégradation volontaires du logement** : inscriptions sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitres cassées, etc.) ;
- **vol à la roulotte** : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage ;
- **destruction ou dégradation volontaires de la voiture** : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule ;
- **vol avec ou sans violence** : vol ou tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études avec ou sans violences physiques ;
- **violences physiques ou sexuelles** : attouchements, rapports sexuels non désirés et tentatives, gifles, coups et toutes autres formes de violences physiques.

Pour en savoir plus

- « Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans ou plus de 2006 à 2013 d'après les enquêtes Cadre de vie et sécurité », *Rapport annuel 2014*, ONDRP, décembre 2014.

1. Victimes d'agression ou de vol en 2012 ou en 2013

en %

Âge	Agression ou vol de la part d'une personne ne vivant pas dans le ménage						Violence physique ou sexuelle commise par un membre du ménage ¹	
	Violence physique		Menaces, injures ou insultes		Vol avec ou sans violence		Femmes	Hommes
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
18-29 ans	4,3	5,8	24,9	21,4	8,9	10,8	2,7	2,3
30-39 ans	2,6	2,7	18,2	17,5	3,3	3,8		
40-49 ans	1,5	2,7	18,6	14,7	3,0	2,3		
50-59 ans	1,1	1,7	16,8	12,8	1,9	2,6	3,3	0,8
60 ans ou plus	0,5	0,8	7,2	8,6	3,3	1,6	0,9	0,6
Ensemble	1,9	2,6	16,4	14,7	4,0	4,1	2,5	1,3

1. C'est-à-dire vivant avec la victime au moment de l'enquête. Pour être significatives, les données de cette colonne nécessitent de regrouper des classes d'âge. Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires.

Lecture : en 2014, 4,3 % des femmes âgées de 18 à 29 ans déclarent avoir été victimes de violence physique dans les deux années précédant l'enquête de la part d'une personne ne vivant pas dans le ménage. 2,7 % des femmes âgées de 18 à 39 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles commises par un membre de leur ménage.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2014.

2. Ménages victimes de cambriolage, de vol de voiture ou d'actes de destruction ou de dégradation en 2012 ou 2013

en %

Taille d'agglomération ¹	Cambriolage ou tentative de cambriolage	Vol dans le logement commis sans effraction	Destruction ou dégradation volontaires du logement	Vol ou tentative de vol de la voiture	dont : vol	Vol à la roulotte	Destruction ou dégradation volontaires de la voiture
Agglomération parisienne	5,7	1,1	3,9	3,2	0,5	8,8	12,5
De 200 000 à 1 999 999 habitants	4,9	1,6	5,9	3,0	0,8	8,0	12,9
De 100 000 à 199 999 habitants	2,0	2,0	5,2	2,5	0,4	6,2	11,8
De 20 000 à 99 999 habitants	3,4	1,2	4,3	2,5	0,8	4,2	9,8
Moins de 20 000 habitants	2,8	1,5	3,7	1,9	0,6	3,4	6,4
Commune rurale	2,8	1,4	1,8	1,2	0,4	3,1	4,0
Ensemble	3,8	1,4	4,0	2,3	0,6	5,4	9,0

1. Unité urbaine (zonage de 2010).

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les destructions ou dégradations de voiture.

Lecture : en 2014, 3,8 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage dans les deux années précédant l'enquête.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2014.

3. Sentiment d'insécurité éprouvé par les personnes de 18 à 75 ans en 2014

en %

Taille d'agglomération ¹	Se sent en insécurité à son domicile		Se sent en insécurité dans son quartier ou dans son village		Renonce à sortir de son domicile pour des raisons de sécurité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agglomération parisienne	11,2	6,6	22,1	12,3	21,6	4,5
De 200 000 à 1 999 999 habitants	11,9	5,9	19,0	9,3	22,2	4,5
De 100 000 à 199 999 habitants	12,0	4,4	20,5	7,1	25,6	3,0
De 20 000 à 99 999 habitants	12,4	5,9	16,8	8,7	20,5	3,7
Moins de 20 000 habitants	12,3	4,8	10,5	4,4	15,2	1,8
Commune rurale	12,2	6,6	6,3	3,6	9,0	1,3
Ensemble	12,0	5,9	15,2	7,3	18,0	3,1

1. Unité urbaine (zonage de 2010).

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires.

Lecture : en 2014, 21,6 % des femmes vivant dans l'agglomération parisienne ont souvent ou parfois renoncé à sortir de leur domicile pour des raisons de sécurité.

Note : personnes ayant répondu « oui, souvent » ou « oui, parfois » aux questions « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? », « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? », « Vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité ? ».

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2014.

5.8 Justice

En 2013, 1,9 million de nouvelles affaires sont introduites au fond devant les tribunaux civils, soit une hausse de 5 % par rapport à 2012. Elles relèvent, à parts égales (21 %), du droit de la famille, du droit des contrats et du droit des personnes. Mais, alors que le nombre d'affaires nouvelles des deux premiers types de contentieux baisse régulièrement depuis 2010, celui du droit des personnes a fortement progressé ces dernières années. Cette hausse s'explique par la loi de 2007 sur le renouvellement des régimes de protection des majeurs que sont les tutelles et les curatelles (voir note de la figure 1). Le droit de la famille recouvre, entre autres, les divorces (125 000) et les contentieux liés à un divorce ou à l'éducation des enfants mineurs en cas de séparation des parents (167 000). Les affaires liées au droit des contrats portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels, aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Le droit du travail et de la protection sociale, généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, regroupe 14 % des nouvelles affaires. 8 % concernent les entreprises en difficulté. Les autres nouvelles affaires concernent par exemple le droit des affaires, de la responsabilité ou celui des biens.

En 2013, les tribunaux pénaux ont prononcé 610 000 condamnations suite à une infraction (crime, délit ou contravention de 5^e classe), niveau équivalent à l'année 2012. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 42 % des condamnations pénales ; dans près d'un cas sur deux, il s'agit de conduite en état alcoolique. Les condamnations pour atteintes aux biens (vols, recels, destructions ou

dégradations essentiellement), qui représentent une condamnation sur cinq, sont en légère hausse pour la deuxième année, après cinq années de baisse. Les condamnations pour atteintes aux personnes (17 % des condamnations) diminuent légèrement entre 2012 et 2013, confirmant la baisse tendancielle depuis 2008. Les faits commis sont, deux fois sur trois, des coups et violences volontaires et dans moins d'un cas sur dix des atteintes sexuelles. Les homicides et blessures involontaires représentent près de 9 % des atteintes aux personnes et sont essentiellement le fait d'accidents de la route. Enfin, avec près de 57 000 cas, les condamnations pour trafic, détention, transport, cession et usage de stupéfiants augmentent encore (+ 8 % en 2013).

Les condamnés par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs, dont un tiers a moins de 25 ans, de nationalité française. En 2013, 12 % des personnes condamnées pour avoir commis un délit pénal étaient en état de récidive légale, avec des taux plus élevés parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique (respectivement 18 % et 16 %).

Au 1^{er} janvier 2015, l'administration pénitentiaire dispose d'une capacité opérationnelle de 57 800 places de détention opérationnelles réparties dans 188 établissements pour 66 300 détenus ; soit une densité carcérale de 115 détenus pour 100 places. On compte par ailleurs 11 000 personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Près d'un quart des personnes écrouées sont âgées de moins de 25 ans et 19 % sont de nationalité étrangère. 36 % des personnes condamnées purgent une peine de moins d'un an et 23 % de cinq ans ou plus. ■

Définitions

L'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit, ou demande, soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

L'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

Récidive légale en matière délictuelle : le premier terme de la récidive doit être un délit, et le deuxième terme le même délit, ou un délit assimilé par la loi, commis dans le délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine (art. 132-10 du code pénal).

Pour en savoir plus

- « Les durées de traitement des affaires pénales par la justice », *Infostat Justice* n° 134, avril 2015.
- « Une justice pénale de mineurs adaptée à une délinquance particulière », *Infostat Justice* n° 133, février 2015.
- Plus d'information sur le site internet www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble	1 829	1 793	1 759	1 811	1 867	1 885	1 851	1 822	1 911
dont : droit des personnes	195	199	199	221	261	265	302	348	403
droit de la famille	465	466	449	448	445	452	438	413	418
entreprises en difficulté	195	183	180	175	186	185	167	165	159
droit des contrats	436	428	432	435	438	462	435	409	408
droit du travail et de la protection sociale	277	265	256	272	276	274	262	240	273

Champ : France (y compris Mayotte depuis 2011), nouvelles affaires introduites au fond (hors cours de cassation) : cours d'appel, tribunaux de grande instance (TGI), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.

Note : la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs (tutelle, curatelle, etc.) prévoit que toutes les mesures en cours soient revues et révisées dans un délai de cinq ans. Par ailleurs, la loi du 5 juillet 2011 a réformé la mesure d'hospitalisation psychiatrique sans consentement. Le juge doit désormais intervenir dans cette procédure de manière systématique. Ces deux lois expliquent les fortes hausses de nouvelles affaires relatives au droit des personnes.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du répertoire général civil.

2. Justice pénale : condamnations et compositions pénales

en milliers

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012r	2013p	Évolution 2012/2013 (en %)
Condamnations et compositions pénales	636,4	701,3	703,7	703,8	682,5	663,4	679,2	679,9	+ 0,1
Compositions pénales	18,4	58,5	63,8	70,1	72,5	70,3	68,7	69,9	+ 1,7
Condamnations	618,0	642,8	639,9	633,7	610,0	593,1	610,5	610,0	- 0,1
Nature de l'infraction ayant donné lieu à une condamnation									
Atteinte aux personnes	108,2	113,3	115,4	112,1	106,6	101,6	103,6	102,6	- 0,9
dont : homicides volontaires	0,5	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	+ 0,0
atteintes sexuelles	13,0	11,8	11,6	10,9	10,1	9,8	10,0	9,6	- 4,0
dont : viols	1,8	1,7	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	- 6,8
coups et violences volontaires	62,7	70,1	72,6	71,8	69,3	65,9	66,5	65,6	- 1,3
homicides et blessures involontaires	13,7	12,3	12,2	10,7	9,2	8,9	9,1	8,8	- 2,4
dont : par conducteur	12,0	10,7	10,7	9,4	8,0	7,8	8,0	7,8	- 2,3
Atteinte aux biens	153,9	147,2	143,2	137,4	133,5	127,9	132,1	133,6	+ 1,1
dont : vols, recels, destructions, dégradations	138,7	131,4	126,9	121,1	117,3	112,4	115,5	117,8	+ 2,0
Matière économique et financière	22,7	20,0	18,8	17,8	15,9	14,4	14,9	14,6	- 1,7
dont : chèques	3,3	2,9	2,7	2,6	2,6	2,2	2,4	2,6	+ 7,0
travail illégal	4,8	5,2	5,3	5,2	4,6	4,1	4,2	3,8	- 9,6
Circulation routière et transports	248,1	274,5	266,9	270,3	257,1	253,9	257,0	253,3	- 1,5
dont : défaut d'assurance	36,8	37,7	33,2	32,5	29,5	27,8	28,5	27,5	- 3,6
conduite en état alcoolique	118,3	132,0	129,6	126,8	117,8	118,2	116,7	111,6	- 4,4
grand excès de vitesse	13,9	13,7	12,6	12,9	12,4	13,5	13,6	13,8	+ 1,3
conduite sans permis ou malgré suspension	39,3	52,2	52,9	58,1	57,2	54,9	56,4	56,7	+ 0,5
Autres infractions	85,1	87,8	95,6	96,1	96,9	95,3	102,9	105,9	+ 2,9
dont : stupéfiants (trafic, détention, transport, cession, usage)	34,1	37,4	43,4	47,3	49,0	49,1	52,6	56,7	+ 7,7
séjour irrégulier des étrangers	4,5	4,0	4,3	3,8	3,4	3,1	2,6	1,4	- 46,7
Caractéristiques des condamnés (en %)									
Part des mineurs	8,9	8,9	9,0	8,7	8,6	8,5	8,3	8,0	///
Part des femmes	9,4	9,4	9,5	9,4	9,5	9,7	9,9	10,0	///
Part des étrangers	13,5	12,7	12,3	12,3	12,7	13,1	13,5	14,0	///

Champ : France métropolitaine, DOM et COM.

Note : les compositions pénales sont des dispositions permettant au procureur de la République, dans certaines conditions, de proposer à une personne qui reconnaît être l'auteur d'une infraction une mesure alternative à l'emprisonnement (amende ou peine de substitution), au lieu de la traduire devant le tribunal.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du casier judiciaire.

3. Nombre de personnes écrouées

au 1^{er} janvier de chaque année

	1991	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Écroués détenus	49 083	53 935	51 441	58 231	60 978	60 544	64 787	66 572	67 075	66 270
Écroués non détenus ¹				966	5 111	6 431	8 993	10 226	10 808	11 021
Ensemble des personnes écrouées	49 083	53 935	51 441	59 197	66 089	66 975	73 780	76 798	77 883	77 291
Part des femmes (en %)	4,1	4,1	3,7	3,8	3,4	3,4	3,4	3,6	3,5	3,4
Part des moins de 25 ans (en %)	29,4	28,3	24,7	26,3	25,7	25,9	26,0	25,8	25,2	24,3
Part des étrangers (en %)	29,5	28,5	22,4	21,5	17,8	17,8	17,6	18,0	18,7	19,0

1. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les personnes écrouées non détenues sont comptabilisées à part. Elles regroupent les personnes placées sous surveillance électronique ou à l'extérieur sans hébergement.

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2012.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.

5.9 Vie citoyenne

Au 1^{er} mars 2015, selon les données provisoires, 44,6 millions de Français sont inscrits sur les listes électorales en France. Par rapport à la situation au 1^{er} mars 2014, 780 000 électeurs ont été radiés (dont 58 % suite à un décès) et 715 000 individus ont été nouvellement inscrits (dont 76 % de jeunes atteignant l'âge électoral). En un an, le nombre d'électeurs inscrits a donc reculé d'environ 65 000 personnes, soit une diminution de 0,1 %. La variation du nombre d'électeurs est très dépendante de la présence de scrutins et de leur nature. La tenue en mars 2015 d'élections départementales, traditionnellement peu mobilisatrices, et le report des élections régionales en décembre n'ont pas entraîné une augmentation du nombre d'électeurs malgré la mise en place d'une nouvelle carte des cantons et des régions. En particulier, 713 000 électeurs seulement se sont réinscrits suite à un déménagement contre 1 610 000 l'année précédente.

Au 1^{er} mars 2014, 85,0 % des jeunes de 18 à 24 ans étaient inscrits sur les listes électorales, soit 4,7 points de plus qu'en 2004. Le **taux d'inscription** des 18-24 ans a toujours été plus faible que pour l'ensemble de la population française. En dix ans, l'écart s'est cependant réduit : en 2004 il dépassait 7 points ; en 2014 il n'est plus que de 3 points, 88,1 % de l'ensemble de la population étant inscrits sur les listes électorales. Cette réduction des écarts selon l'âge des inscrits s'explique d'abord par la forte hausse du taux d'inscription chez les 18-24 ans en vue des élections présidentielle et législatives de 2007 (+ 5,9 points chez les jeunes contre + 2,4 pour l'ensemble de la population) et dans une moindre mesure en vue de la présidentielle de 2012 (+ 1,8 point chez les jeunes contre + 1,5 point pour l'ensemble). La procédure d'inscription d'office a également contribué à augmenter le taux d'inscription chez les moins de 25 ans. En effet, depuis

2001, les jeunes atteignant 18 ans avant le 1^{er} mars de l'année d'élection bénéficient d'une inscription automatique sur les listes électorales de leur commune de résidence, à condition d'avoir été recensés par leur mairie pour la journée défense et citoyenneté. L'inscription d'office a connu une montée en charge progressive jusqu'en 2010. Depuis cette date, environ neuf jeunes inscrits sur dix âgés de 18 à 24 ans en ont bénéficié lors de leur première inscription au fichier électoral.

En 2013, les jeunes de 18 à 24 ans de nationalité française et nés étrangers à l'étranger sont moins souvent inscrits (47,8 %) que ceux nés français à l'étranger (58,4 %), eux-mêmes nettement moins inscrits que ceux qui sont nés en France (86,1 %). Parmi ces derniers, ceux nés en France métropolitaine et dont les deux parents sont nés en France sont un peu plus inscrits (87,6 %) que ceux dont au moins un des parents est né à l'étranger (82,5 %). Par ailleurs, les taux d'inscription progressent très sensiblement avec le niveau de diplôme. Plus de 18 points séparent ainsi les taux d'inscription des jeunes adultes ayant au plus le brevet (72,2 %) de ceux ayant un diplôme supérieur au bac (autour de 91 %). Les différences entre les jeunes femmes et les jeunes hommes, qui étaient d'environ 4 points en faveur des femmes en 2004, ne sont plus significatives en 2013. Les taux d'inscription des jeunes résidents des départements d'outre-mer (hors Mayotte) sont nettement plus faibles (75,8 %) que le taux moyen en métropole (85,1 %). Parmi les régions métropolitaines, la région parisienne, la Franche-Comté et surtout la Corse se distinguent par des taux d'inscription inférieurs à la moyenne. À l'inverse, en Normandie, en Bretagne et dans le Nord-Pas-de-Calais les adultes de moins de 25 ans sont un peu plus souvent inscrits qu'en moyenne nationale. ■

Définitions

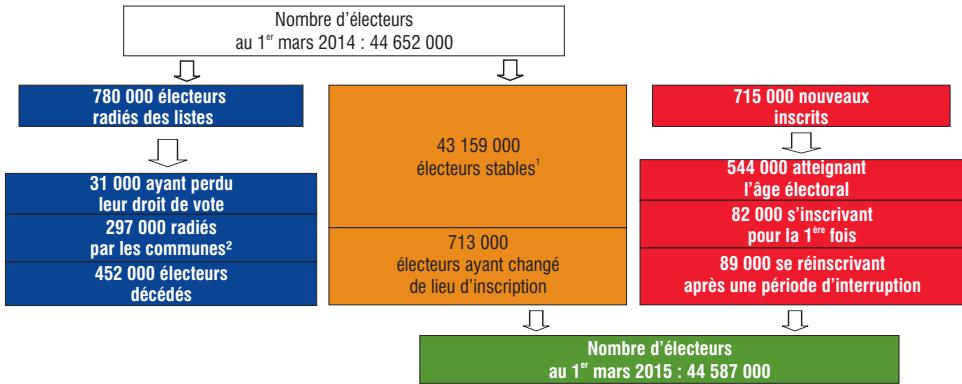
Le **taux d'inscription** sur les listes électorales est obtenu en rapportant le nombre d'électeurs effectivement inscrits sur les listes au nombre d'électeurs potentiels, c'est-à-dire les individus âgés de 18 ans ou plus, de nationalité française et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Les personnes en situation d'incapacité électorale (suite à une condamnation ou à une mise sous tutelle) sont ici incluses dans la population des électeurs potentiels. Si elles étaient exclues, le taux d'inscription serait supérieur de 0,6 point, avec de forts écarts selon l'âge : 0,3 point pour les 18 à 39 ans et environ deux points pour les personnes âgées de 80 ans ou plus, davantage concernées par les mises sous tutelle.

Pour en savoir plus

- Durier S., Touré G., « En 2014, 85 % des jeunes Français de 18 à 24 ans étaient inscrits sur les listes électorales », *Insee Focus* n° 22, mars 2015.
- Merlen R., « Le nombre d'électeurs reste quasiment stable entre les 1^{er} mars 2014 et 2015 », *Insee Focus* n° 23, mars 2015.

1. Schéma de la révision électorale 2014-2015

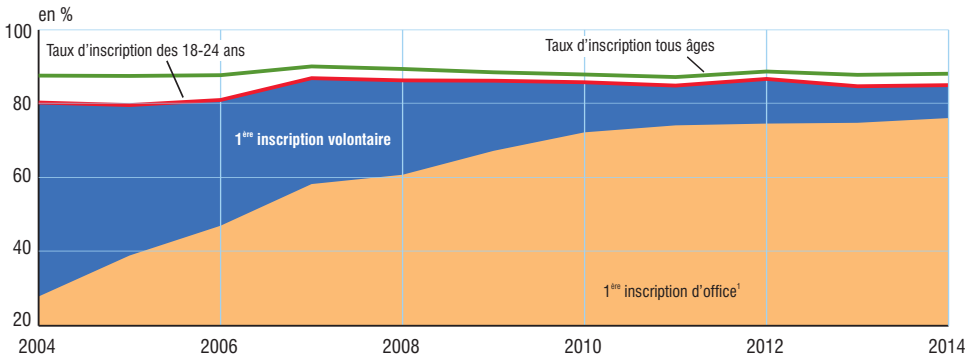


1. Électeurs stables : électeurs n'ayant pas changé de lieu d'inscription entre le 1^{er} mars 2014 et le 1^{er} mars 2015.

2. Il s'agit d'électeurs radiés à l'initiative des communes, principalement des électeurs ayant déménagé sans s'être réinscrits ailleurs.

Source : Insee, fichier électoral.

2. Évolution du taux d'inscription des jeunes de 18 à 24 ans résidant en France



1. Le type d'inscription n'est pas disponible pour les jeunes ayant eu 18 ans entre le 1^{er} mars 2000 et le 28 février 2002. La moitié d'entre eux ont néanmoins été inscrits d'office et les données ont été redressées pour en tenir compte.

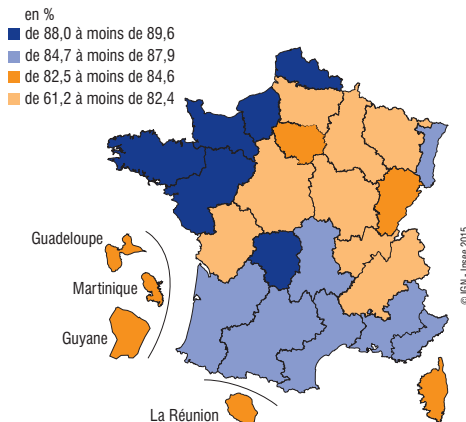
Champ : ensemble des jeunes résidant en France (hors Mayotte) âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} mars de chaque année et de nationalité française.

Lecture : au 1^{er} mars 2014, parmi les jeunes français de 18-24 ans, 85,0 % sont inscrits sur les listes électorales : 76,1 % ont bénéficié à leur majorité d'une inscription d'office et 8,9 % se sont inscrits volontairement. À cette même date, 88,1 % de l'ensemble de la population française d'âge adulte étaient inscrits sur les listes électorales.

Note : les données 2014 sont provisoires.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2013.

3. Taux d'inscription en 2013 des jeunes de 18 à 24 ans par région de résidence



Champ : ensemble des jeunes résidant en France (hors Mayotte) âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} mars 2013 et de nationalité française.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2013.

5.10 Relations sociales

Avoir des contacts avec sa famille ou ses amis, par le biais de rencontres en face à face (visites chez les uns ou les autres, activités communes) ou de communications à distance (par téléphone, SMS, internet, courrier), contribue à la qualité de vie.

En 2011, 72 % des personnes âgées de 16 ans ou plus et résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine rencontrent des membres de leur famille (en dehors de ceux vivant dans le ménage) ou communiquent avec eux au moins une fois par semaine. Elles sont un peu moins nombreuses, 60 %, à avoir des contacts (rencontre ou communication) au moins hebdomadaires avec leurs amis. La fréquence des contacts dépend de l'étendue du réseau familial et amical, de la proximité géographique de ses membres mais aussi des caractéristiques propres de la personne, en particulier le sexe et l'âge. Les femmes sont ainsi plus nombreuses que les hommes à échanger très régulièrement avec leur famille : 30 % d'entre elles le font chaque jour et 77 % au moins une fois par semaine, contre respectivement 20 % et 65 % pour les hommes. En revanche, les hommes voient ou communiquent avec leurs amis chaque semaine autant que les femmes (60 %).

La fréquence et le type des échanges varient beaucoup selon l'âge. Les moins de 25 ans rencontrent ou communiquent davantage avec leurs amis qu'avec leur famille (90 % avec leurs amis contre 69 % avec leur famille au moins une fois par semaine). À ces âges, ils sont encore souvent élèves ou étudiants et voient parfois quotidiennement leurs amis sur leur lieu d'étude. Pour toutes les autres classes d'âges, les contacts avec la famille sont plus fréquents qu'avec les amis. La fréquence des échanges avec les amis diminue avec l'âge ; elle atteint 67 % de contacts au minimum hebdomadaires pour les 25-39 ans, puis se stabilise au-delà de 40 ans à un peu plus de 50 %. Inversement, les aînés sont plus nombreux à rencontrer des membres de leur famille (56 % parmi les 65 ans ou plus contre 47 % des 16-24 ans) et

communiquent avec eux par téléphone, SMS, Internet ou courrier autant que les plus jeunes (respectivement 66 % et 64 %).

La fréquence et le type des échanges dépendent aussi du lieu d'habitation. Si on ne voit pas plus ses amis dans les grandes villes qu'à la campagne, les contacts à distance sont plus nombreux : ainsi, 61 % des habitants de Paris communiquent au moins une fois par semaine avec des amis contre 46 % pour les personnes vivant dans une commune rurale. De la même manière, les contacts à distance avec la famille sont plus fréquents à Paris (66 % contre 60 % en milieu rural) mais on y rencontre moins souvent sa famille : 35 % au moins une fois par semaine contre 50 % environ pour les autres agglomérations. Enfin, les personnes en couple rencontrent ou communiquent nettement moins avec des amis que celles ne vivant pas en couple (55 % contre 71 %) mais tout autant avec la famille.

Pouvoir mobiliser l'aide de ses proches en cas de besoin est un élément important de la qualité de vie. Au cours des douze derniers mois, 40 % des personnes interrogées disent avoir eu l'occasion d'obtenir un soutien moral ou une aide financière ou matérielle de la part d'un membre de leur famille, d'un ami ou d'un voisin. Le niveau de vie de la personne joue un rôle prépondérant : les personnes les plus modestes (appartenant au 1^{er} **quartile de niveau de vie**) sont 45 % à avoir eu l'occasion d'obtenir une aide quelle qu'en soit la forme, contre 32 % des personnes les plus aisées (appartenant au 4^e quartile du niveau de vie). Cette aide prend le plus souvent la forme d'un soutien moral : 35 % contre 10 % pour l'aide financière et 11 % pour l'aide matérielle. Les personnes les plus modestes reçoivent davantage d'aide sous toutes les formes. Parmi les personnes interrogées, 4 % n'ont pas obtenu d'aide alors qu'elles en auraient eu besoin : c'est également plus souvent le cas des personnes au niveau de vie le plus modeste (7 % contre 2 % pour celles dont le niveau de vie est le plus élevé). ■

Définitions

Quartiles de niveau de vie : ils partagent une population en quatre groupes d'effectifs égaux. Le 1^{er} quartile est le seuil en dessous duquel se situent les 25 % des ménages ayant le plus faible niveau de vie.

Pour en savoir plus

- Duée M. et Nabli F., « Les jeunes voient plus leurs amis, les plus âgés leur famille », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Les aides apportées par les proches - Les jeunes bénéficient plus souvent de l'aide de leurs proches », *Insee Première* n° 1498, mai 2014.

1. Rencontres et communications avec la famille ou les amis au moins une fois par semaine selon le sexe, la vie en couple, l'âge et la taille d'unité urbaine

en %

	Rencontres		Communications ²		Communications ou rencontres	
	Famille ¹	Amis	Famille	Amis	Famille	Amis
Sexe						
Hommes	44	50	56	51	65	60
Femmes	53	47	71	54	77	60
Vie en couple						
En couple	48	42	65	47	72	55
Pas en couple	50	61	63	63	71	71
Âge						
16 - 24 ans	47	82	64	88	69	90
25 - 39 ans	47	50	68	63	73	67
40 - 49 ans	40	42	57	48	65	54
50 - 64 ans	51	40	63	42	72	51
65 ans ou plus	56	43	66	37	77	51
Unité urbaine						
Commune rurale	53	48	60	46	71	56
Commune de 5 000 à 9 999 habitants	50	48	62	48	72	57
Commune de 10 000 à 49 999 habitants	52	50	64	52	73	60
Commune de 50 000 à 199 999 habitants	53	50	66	54	73	60
Commune de 200 000 à 1 999 999 habitants	48	50	66	56	73	63
Ville de Paris	35	47	66	61	69	64
Ensemble	49	49	64	53	72	60

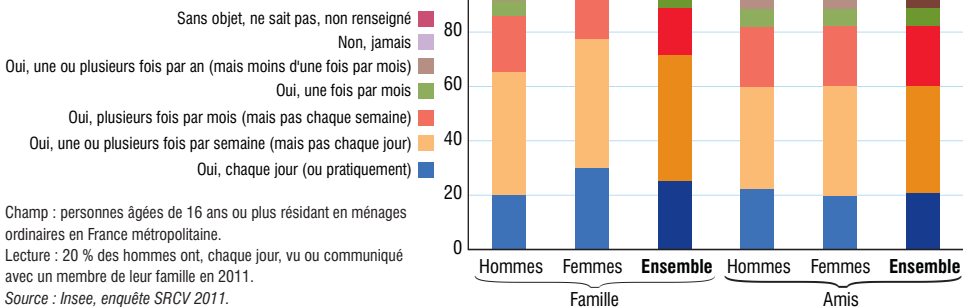
1. En dehors des membres de la famille vivant dans le ménage.

2. Communications par téléphone, SMS, Internet, courrier, etc.

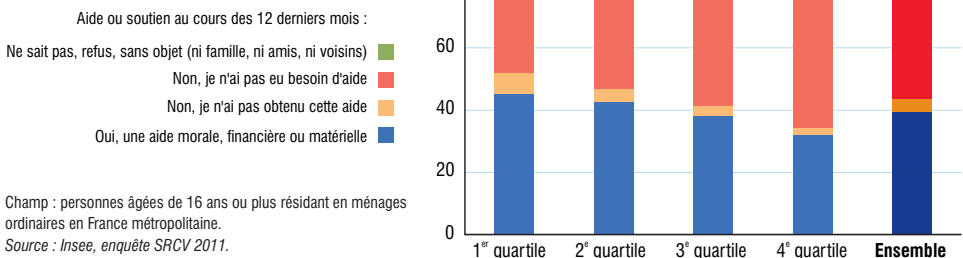
Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête SRCV 2011.

2. Rencontres et communications avec la famille ou les amis selon le sexe



3. Aide ou soutien selon le niveau de vie en 2011



5.11 Activités personnelles

En 2012, 85 % des personnes de 16 ans et plus résidant en France métropolitaine regardent la télévision tous les jours ou presque. La consommation de télévision varie selon l'âge. Ainsi, 92 % des personnes âgées de 65 ans ou plus regardent la télévision tous les jours et 26 % plus de 4 heures par jour contre respectivement 76 % et 12 % pour les 16-24 ans. La pratique d'autres écrans (internet et jeux vidéos) explique une partie de ces écarts entre les générations. Ainsi, si 87 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans utilisent internet tous les jours ou presque, ce n'est le cas que de 20 % des personnes âgées de 65 ans ou plus. Si, pour la population dans son ensemble, la télévision est autant regardée en 2012 que dix ans auparavant, le comportement des plus jeunes s'est par contre modifié. Ils sont en effet moins nombreux à regarder la télévision tous les jours (76 % en 2012 contre 81 % en 2002), la hausse de la pratique d'autres écrans ayant pu se substituer à la télévision traditionnelle. Si l'âge est un facteur prépondérant, la consommation de télévision dépend également du niveau de diplôme, les plus diplômés passant moins de temps devant la télévision.

À l'inverse, les pratiques culturelles sont plus prisées par les plus diplômés. En effet, 55 % des personnes avec un diplôme du supérieur ont assisté au moins une fois durant les douze derniers mois à une pièce de théâtre ou à un concert et 62 % sont allés au musée ou ont vu une exposition ; ces proportions sont de 13 % pour les personnes non diplômées. L'influence du diplôme joue dans le même sens pour le cinéma : seuls 28 % des personnes sans diplôme sont allés au cinéma au cours des douze mois précédents contre 80 % parmi les titulaires d'un diplôme de

l'enseignement supérieur. Ces écarts de fréquentation des salles de cinéma résultent pour partie d'un effet âge, les plus jeunes allant plus souvent au cinéma que les plus âgés (84 % des 16-24 ans contre 30 % des 65 ans ou plus) et étant également plus diplômés. Cependant, à caractéristiques données, le diplôme reste un facteur explicatif des disparités de pratique.

De la même manière, la lecture est davantage pratiquée par les plus diplômés. En 2012, 56 % des personnes ont lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois. C'est le cas de 80 % des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement du supérieur contre 25 % des personnes sans diplôme. Plus que pour toute autre activité culturelle, le genre a une forte influence sur la pratique de la lecture. En effet, les femmes lisent bien davantage que les hommes : 66 % d'entre elles ont lu au moins un livre au cours de l'année et 38 % au moins six contre respectivement 45 % et 22 % des hommes.

En France, en 2012, en dehors des obligations scolaires et professionnelles, 47 % des personnes ont déclaré pratiquer au moins une activité sportive au cours des douze derniers mois. La **pratique sportive** fluctue en particulier en fonction de l'âge et du niveau d'éducation : si 58 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans ont pratiqué au moins une activité sportive, ce n'est le cas que de 33 % des personnes de 65 ans ou plus. L'activité sportive est pratiquée régulièrement au moins une fois par semaine par 30 % des personnes et la régularité est plus forte pour les plus diplômés : en effet, 41 % des personnes diplômées de l'enseignement du supérieur pratiquent au moins une fois par semaine une activité sportive contre 16 % des sans-diplôme. ■

Définitions

La **pratique sportive** est mesurée à partir de la question suivante dans l'enquête SRCV : « Au cours des douze derniers mois (et en dehors des obligations professionnelles ou scolaires), avez-vous pratiqué une activité sportive (que ce soit dans le cadre ou non d'une association) ? ».

Le niveau de pratique sportive peut varier entre différentes enquêtes selon la formulation de la question, la définition de la pratique sportive ou le champ de population étudiée. Pour autant, au-delà des écarts de mesure qui peuvent exister entre les enquêtes, les résultats convergent quant il s'agit de dresser le portrait des pratiquants.

Pour en savoir plus

- Donnat O., *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique - Éléments de synthèse 1997-2008*, coll. « Culture études », ministère de la Culture et de la Communication, 2009.
- « Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », *Insee Première*, n° 1008, mars 2005.
- Muller L., « La pratique sportive en France, reflet du milieu social », *Données sociales - la société française*, édition 2006.

1. Fréquence d'utilisation de la télévision et d'internet en 2002 et 2012

en %

	2002						2012					
	16 - 24 ans	25 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans ou plus	Ensemble	16 - 24 ans	25 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
Proportion de personnes ayant utilisé internet tous les jours ou presque¹	87	77	68	55	20	59
Proportion de personnes ayant regardé la télévision²												
Tous les jours ou presque	81	83	82	88	95	86	76	83	82	87	92	85
Plus de 4 heures par jour	12	10	10	15	26	15
De 2 à 4 heures par jour	33	39	40	44	48	42
Moins de deux heures par jour	31	34	32	28	18	28
De temps en temps ou rarement	18	14	16	10	4	12	18	13	14	10	5	11
Jamais	1	3	2	2	2	2	3	3	3	2	2	2
Ne sait pas / Refus	0	0	0	0	0	0	4	1	1	1	1	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. La source est TIC 2012.

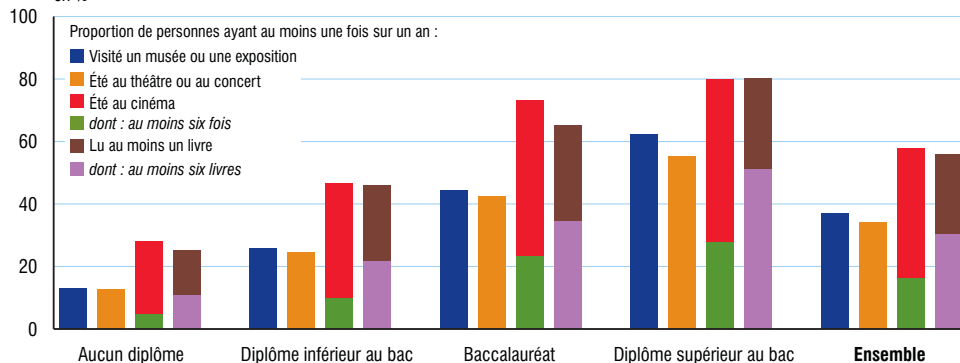
2. Les sources sont EPCV 2002 et SRCV 2012.

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Sources : Insee, TIC 2012, EPCV 2002 et SRCV 2012.

2. Pratiques culturelles en fonction du diplôme en 2012

en %

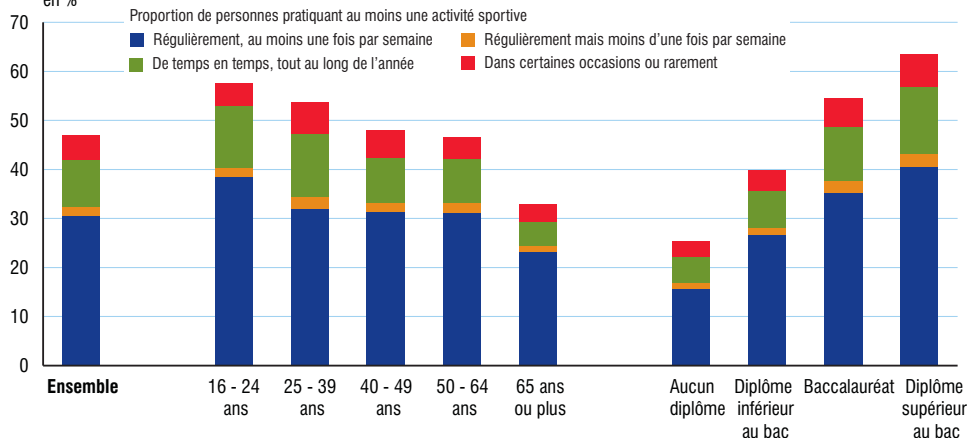


Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête SRCV 2012.

3. Pratiques sportives en fonction du diplôme et de l'âge en 2012

en %



Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête SRCV 2012.